



PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2017

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNEE 2016

Au Conseil général,
Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil général d'Allaman, la Municipalité à l'honneur de vous présenter son Rapport de Gestion pour l'année 2016 et de soumettre à votre approbation les Comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2016.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé 25 fois en séance ordinaire, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 :

Monsieur Patrick Guex	Syndic
Monsieur Christian Dubey	Vice-Syndic
Madame Sandrine Verardo	Municipale
Monsieur Dominique Streit	Municipal
Madame Marcela Martin	Municipale

Le 28 février 2016 ont eu lieu les réélections des Exécutifs Communaux dans le Canton de Vaud pour la législature allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

Raison pour laquelle, la composition de la Municipalité du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 est celle en place pour la nouvelle législature 2016-2021.

La Municipalité a siégé 22 fois en séance ordinaire, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 :

Monsieur Patrick Guex	Syndic
Madame Sandrine Verardo	Vice-Syndique
Monsieur Dominique Streit	Municipal
Madame Marcela Martin	Municipale
Monsieur Michel Gfeller	Municipal



COMMUNE D'ALLAMAN

RAPPORT DE GESTION

ET COMPTES 2016



REPARTITION DES DICASTERES du 1 janvier au 30 juin 2016

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Finances
Personnel communal
Assurances
Communication
Informatique

M. Patrick Guex
Syndic

TRAVAUX ET BATIMENTS

Bâtiments communaux
Police des constructions
Urbanisme
Centres commerciaux

M. Christian Dubey
Vice-Syndic
Mme Marcela Martin

ECOLES, ŒUVRES SOCIALES, SECURITE

Service du feu
Protection civile
Police
Ecoles
Eglise
ASSAGIE, ARASMAC
Locations des salles communales
Refuge intercommunal

M. Patrick Guex

DOMAINES ET ROUTES

Parcs et jardins
Port
Camping
Plage
Cimetière
Forêts
Routes et chemins
Signalisation routière

Mme Sandrine Verardo

SERVICES INDUSTRIELS

SIDERE
Station d'épuration (STEP)
Canalisations – EC et EU
Déchets urbains / Déchetterie
Eclairage public

M. Dominique Streit

REPARTITION DES DICASTERES du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016

Celle-ci est aussi valable pour la législature 2016-2021

Administration générale / Personnel communal
Finances / Assurances
Police
Communication
Location Grande Salle et Salle du Four
Refuge intercommunal

M. Patrick Guex
Syndic

Ecoles
Affaires sociales
ARASMAC
ASSAGIE
Eclairage public
Routes et signalisation routière

Mme Sandrine Verardo
Vice-Syndique

SDIS Etraz-Région
Protection civile ORPC
Domaines / Vignobles / Forêts
Port à sec de la Pêcherie
Plage / Camping
Eglise / Cimetière

M. Michel Gfeller

Police des constructions
Bâtiments communaux
Aménagement du territoire
PAC Littoral Parc
Digue

Mme Marcela Martin

STEP / STAP / Réservoir
PGEE / PDDE
Réseau d'eau et égouts / Bornes hydrantes
Canalisations – EC et EU
Déchetterie / Déchets urbains
Energies renouvelables / Développement durable

M. Dominique Streit

CONSEIL GENERAL
ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT DES ACTIVITES 2016

3 CG **Dates** : 20.06 / 10.10 / 5.12

11.04.2016 – Assermentation des autorités par Mme La Préfète Andrea Arn

9 préavis ont été présentés :

- 1/2016 Rapport de Gestion et présentation des Comptes 2015
- 2/2016 Demande de crédit complémentaire en vue de finaliser la pose du garde-corps au Chemin des Vignes – Complément au Préavis N° 05/2013
- 3/2016 Demande de crédit pour l'aménagement du Parvis de l'Eglise
- 4/2016 Arrêté d'imposition pour l'année 2017
- 5/2016 Demande d'autorisation générale de plaider (législature 2016-2021)
- 6/2016 Demande de renouvellement de l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, et demande d'autorisation pour effectuer des dépenses extra budgétaires (législature 2016-2021)
- 7/2016 Demande d'autorisation relative à l'adhésion au Groupement Forestier de la Saubrette et à l'adoption des statuts dudit groupement
- 8/2016 Validation du Budget 2017
- 9/2016 Fixation du plafond en matière d'endettement pour la législature 2016-2021

MANIFESTATIONS

Le 28 janvier s'est déroulé le traditionnel repas du personnel communal qui a eu lieu au restaurant Le Chasseur à Allaman. Ce ne sont pas moins d'une quinzaine de participants qui ont passé une soirée conviviale et animée.

Le 12 avril a vu la Municipalité faire une présentation publique à la Grande Ecole concernant le Parvis de l'église et l'entrée Nord du village.

Le 26 mai, la population d'Allaman a été invitée à l'inauguration des nouveaux locaux du Contrôle des Habitants. Cette manifestation s'est poursuivie à la Salle du Four avec une présentation par la Police de Proximité et de son nouveau responsable.

Organisée par la Municipalité, la Fête Nationale s'est à nouveau déroulée le 31 juillet sous une tente dressée au bord du lac, avec une fondue bourguignonne géante et une animation musicale joyeusement orchestrée par M. Flavio Durante. Les personnes présentes se sont activées à répondre au Quizz préparé par la Municipalité et au lancé d'une cinquantaine de lanternes thaïlandaises qui ont eu un très bel effet dans le ciel étoilé. Le feu traditionnel, avec au préalable un cortège qui mène les personnes et les enfants au lieu précis, s'est déroulé sous le contrôle des pompiers présents sur le site.

Le 11 septembre, le Semi-Marathon de la Côte a traversé notre village et les habitants ont été conviés au stand tenu par l'employé communal et des municipaux pour un « café-croissant » avant de voir passer les coureurs. Cet événement s'est déroulé dans une ambiance conviviale agrémentée par l'orgue de barbarie habilement animé par M. Jean-Claude Pion.

Le 14 septembre, la sortie des Aînés a eu pour premier objectif la visite de Spiez. Les participants ont pris le petit train touristique local, accompagnés par une guide. Cette dernière s'exprimant en français nous a fait découvrir tous les endroits merveilleux de cette commune, en passant par le château, avec un arrêt sur les quais au bord de l'eau. Ensuite, le bus nous a acheminés sur les hauts jusqu'à Aeschried, dans un restaurant d'alpage offrant une vue magnifique sur les montagnes et le lac de Thoune. Nous avons pu partager un excellent repas sous un soleil radieux. Puis, nous avons repris le bus pour nous arrêter au Col du Jaunpass afin de marquer la fin de cette belle journée.

Cette année, c'est dans l'après-midi du samedi 17 décembre que le Père Noël, accompagné de ses aides et de son âne, avait pour sa visite coutumière donné rendez-vous aux Allamanais devant la salle du Four. Une dizaine d'enfants ont récité leur poésie de Noël ou ont chanté en présence d'une vingtaine d'adultes.

La population a été conviée au Noël à l'église le lundi 19 décembre. Un groupe de dames « Allaman Bouge » a organisé avec l'appui de la Municipalité ce Noël spécial qui s'est vu doté de plusieurs animations. Tout d'abord un culte avec une conteuse de Noël, qui par ses contes a su charmer les petits, les grands enfants et les adultes, suivi à l'extérieur de la découverte de la fenêtre de Noël décorée aux abords du local du Contrôle des Habitants, tout ceci agrémenté par un vin chaud servi dans la rue fermée à l'occasion de cette manifestation. Ensuite, M. Jean-Claude Pion, au son de l'orgue de barbarie, a attiré toute la population dans la salle de la Grande Ecole pour un magnifique apéro de Noël.

TRAVAUX SUR DOSSIERS

PPA Dézaley-Est

Le 15 mars s'est tenue une séance à la Grande Ecole en présence des opposants, des architectes et de la Municipalité. Cette rencontre avait pour but la présentation du projet et de répondre aux oppositions, tout en respectant le PPA existant. Ce dossier est en cours de traitement entre la Municipalité et les architectes.

Parvis de l'Eglise

Après l'acceptation du Préavis par le Conseil général, les travaux du Parvis de l'Eglise ont été rapidement exécutés afin de permettre à cette belle place d'être admirée le 19 décembre 2016 lors du Noël à l'Eglise, et d'être agrémentée par un magnifique sapin décoré. L'inauguration du Parvis aura lieu en 2017.

Entrée Nord du Village

L'entrée Nord du village a été revue avec l'idée de créer un parking (sur le terrain de l'abri PC), un abri Bus pour les enfants qui vont à l'école ainsi qu'une place de jeu, et d'aménager la place de la Croix. Un règlement de stationnement qui gèrera l'ensemble des places de parc sises sur le territoire communal devra également être établi en 2017.

REPRESENTATION

- 27.1.2016 Invitation au Château Rochefort par la Ville de Lausanne
- 03.3.2016 AG du Caveau du Château d'Aubonne
- 13.4.2016 AG de la Caisse d'Épargne d'Aubonne
- 24.5.2016 AG de l'Association des Amis de l'Hôpital d'Aubonne
- 25.5.2016 AG de l'Association Littoral Parc
- 03.6.2016 AG de la Banque Raiffeisen
- 08.6.2016 AG du Centre Aquatique SA Région Morges
- 18.8.2016 IKEA Aubonne, soirée des écrevisses
- 26.8.2016 Repas de soutien Romande Energie Run, Château de Prangins
- 21.9.2016 AG extraordinaire de l'ARCAM
- 24.9.2016 Fête du raisin à Féchy
- 01.10.2016 ARCAM officialités du district de Morges
- 06.10.2016 Invitation par le CA de la BCV et les communes
- 16.11.2016 Conseil de Fondation La Côte
- 23.11.2016 Invitation des municipalités par la Commune de Morges, début de législature
- 10.12.2016 Invitation par la Ville de Lausanne, mise aux enchères de vin

FAITS MARQUANTS

Lors du Conseil Général du 20 juin avec la présentation des comptes au 31.12.2015, nous avons fait figurer les factures de MASA payées par la commune et qui n'avaient pas été refacturées aux propriétaires concernés. Ceci a demandé à l'interne un gros travail administratif et de contrôle en regard des factures. D'autre part, des explications ont été données au Conseil général, ainsi que le constat, ce dernier ayant été transmis à la Préfecture pour information. Des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés avec les factures détaillées.

La visite annuelle de la Préfète, consistant à la vérification des registres et de la tenue des affaires administratives, n'a pas eu lieu en raison de la nouvelle législature et de toutes les assermentations des autorités et des associations intercommunales. Cette dernière a déjà été planifiée pour 2017.

POLICE

Suite à la réforme policière, nous avons mis en place un contrat de collaboration avec la Commune d'Aubonne pour « l'utilisation » d'un ASP (Assistant de Sécurité Publique) dans le but d'effectuer diverses tâches comme le contrôle des parkings. Cette activité est largement confirmée en regard du nombre d'amendes d'ordre établies par l'ASP, surtout dans le quartier du Café de la Gare.

EMPLOYE COMMUNAL

Notre employé communal, M. Jean-David Piguet, est la personne que vous croiserez dans les multiples recoins de la commune, du bord du lac à la Grande Salle, ou au giratoire à l'entrée de la commune. Il habite dans l'appartement de service qui est mis à disposition pour ce poste. Il accomplit un travail énorme et toujours dans la bonne humeur. Depuis janvier, il est appuyé dans ses activités par son épouse, Mme Véronique Piguet.

GRANDE SALLE ET CAFE DE LA GARE

Nous avons mis sur pied des contrats d'entretien (chauffage au sol, ventilation) dans le but de garantir l'utilisation des locaux dans les meilleures conditions possibles. D'autre part, nous avons aussi mis en place dans le foyer, une paroi amovible qui permet de garantir un accès délimité à la Grande Salle, tout en permettant également d'utiliser le foyer sans perturber les différentes manifestations. Une attention particulière a été portée à la consommation électrique de la Grande Salle, ce qui nous a amenés à modifier les projecteurs sur la scène ainsi que toutes les ampoules du plafond. Ces éléments nous garantissent ainsi une baisse de consommation appréciée lors des locations et de l'utilisation de la Grande Salle.

Nous avons, en dernier ressort, changé la sonorisation avec un matériel performant (micros sans fils) et permettant une utilisation adéquate des lieux lors des Conseils généraux et autres manifestations. Depuis le 1^{er} novembre 2013, les nouveaux tenanciers du Café de la Gare à Allaman, M. et Mme Cadente, ont repris l'exploitation de l'établissement. Ces derniers ont effectué des travaux à l'intérieur du café et dans le foyer afin de donner une nouvelle atmosphère aux locaux. Ces travaux sont maintenant terminés.

LOCATION DE SALLES : GRANDE SALLE (Gare) et SALLE DU FOUR

Vu la situation stratégique de la Grande Salle, la Municipalité a décidé de mieux rentabiliser cette dernière en augmentant la location des activités commerciales et privées. L'agenda tient compte aussi de nos sociétés locales. Une forte demande pour ces locaux a été constatée.

Aussi, et seulement pour la Grande Salle, un contrat de location a été élaboré pour toutes les manifestations.

La Salle du Four est utilisée par nos sociétés locales, elle est également mise à disposition des commissions (gestion, finance ou autre). Les habitants d'Allaman qui désirent organiser des manifestations au Four sont dorénavant dirigés sur le nouveau Refuge intercommunal.

REFUGE FORESTIER INTERCOMMUNAL – ALLAMAN – BOUGY-VILLARS ET FECHY

Le nouveau Refuge intercommunal est construit et terminé. Situé sur la Commune de Pizy, facile d'accès et bénéficiant d'un cadre magnifique, il offre la possibilité d'accueillir des manifestations durant toute l'année. L'inauguration avec les habitants des 3 communes et les autorités s'est déroulée le 25 octobre 2014. Depuis, un système de location a été mis en place pour vous permettre de le louer, soit par le site Internet de la Commune d'Allaman ou celui de la Commune de Féchy. A la suite de chaque réservation, un courriel de confirmation est adressé au demandeur. Tous les habitants de la Commune d'Allaman ont reçu une fiche signalétique avec les caractéristiques du refuge.

Le bouquet final avec les entreprises et les municipalités des 3 communes s'est déroulé sur place en 2015, le bâtiment a été baptisé « les 3.com ».

Les toilettes sèches sont maintenant installées, tout comme les tables en bois massif faites sur mesure pour les trois communes.

ECOLES

En fonction de leur âge, les enfants d'Allaman suivent leur scolarité au collège de Féchy ou au collège d'Aubonne. Les élèves se rendent sur les sites au moyen de bus scolaires mis en place pour les trajets. Les élèves d'Aubonne bénéficient d'un abonnement de transport public « Carpostal » leur permettant également d'utiliser les bus de ligne et le train entre Gimel et Etoy.

Les « grands » peuvent fréquenter les Centres de Jeunes d'Aubonne, de Gimel et d'Etoy.

ASSAGIE

Le Conseil d'Etablissement qui se compose de membres du CoDir de l'ASSAGIE, de la Direction des Ecoles, de sociétés locales et d'associations comme l'APE (association des parents d'élèves), se réunit 2 fois par an. Lors de la mise en place des nouvelles autorités dans le cadre de la nouvelle législature, le CoDir de l'ASSAGIE a été en grande partie renouvelé et ce sont de nouveaux élus qui ont pris place.

Deux nouveaux délégués, membres du Conseil général d'Allaman, se sont proposés pour représenter la commune lors des conseils intercommunaux de l'ASSAGIE. Il s'agit de Mme Nathalie Robert-Tissot et de M. Daniel Jaquet qui se joignent à Mme Sandrine Verardo, municipale représentant la commune.

ARASMAC

L'ARASMAC est l'Association Régionale pour l'Action Sociale pour les régions Morges, Aubonne, Cossonay, et dont notre commune fait partie.

Pour répondre aux questions de notre population, une antenne AAS (Agence d'assurances sociales) se tient à disposition à la Rue Trévelin 38 à Aubonne. Pour les questions qui ne peuvent être répondues, il est possible de s'adresser directement au Centre Social régional sis à la Rue de Couvaloup 10 à Morges.

Quant à l'accueil de jour des enfants, les bureaux de l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants région Morges Aubonne) se trouvent également à Morges.

ROUTES

Des travaux de réfection autour du Parvis de l'Eglise ont été entrepris en raison d'un affaissement de la route du côté du Chemin des Vignes, dû aux racines pourries de l'ancien tilleul qui menaçaient les canalisations.

Toujours au Chemin des Vignes, un garde-corps a été installé le long du mur afin d'assurer la sécurité des promeneurs. La nouvelle barrière a été décorée avec l'écusson de la commune et des jolies grappes de raisin. En ce qui concerne la participation financière de la Ville de Lausanne, une réponse nous sera communiquée début 2017.

Le changement du regard situé sur le bas du Chemin des Vignes a été effectué.

Comme chaque année, la vidange des sacs des routes situés sur la commune a été faite afin de garantir leur bon fonctionnement.

Par chance, en 2016, nous n'avons pas dû procéder à des travaux de déneigement trop conséquents.

Suite à l'étude effectuée dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour situé à la Route Suisse/Route de la Plage en vue de la construction du nouveau quartier Dézaley-Est, une autre étude, cette fois concernant l'assainissement du bruit, nous a été imposée par l'Etat. En effet, l'assainissement du bruit routier est régi par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986. Les résultats de cette étude nous seront communiqués en début d'année 2017.

Pour terminer, nous avons dû faire face à des frais inattendus, suite à un accident survenu durant l'été à l'entrée du village, détruisant entièrement un réverbère de l'éclairage public.

STATIONNEMENT

En avril 2016 a eu lieu la présentation publique concernant l'avancée du projet de l'Entrée Nord du village, comprenant entre autre la création d'environ 30 places de parcs supplémentaires. En parallèle, des conseillers se sont aimablement proposés afin de créer un groupe de travail qui se penchera en 2017 sur le futur Règlement de Stationnement couvrant l'entier de la commune.

Quant à la fréquentation des différents parkings sis sur le territoire communal, ils continuent malheureusement à être utilisés par des personnes externes au village, telles que les pendulaires qui prennent le train et des personnes pratiquant le covoiturage. Toutefois, nous restons vigilants et les contrôles qui s'imposent sont régulièrement effectués par l'Assistant de la Sécurité Publique (ASP).

GARE

Malgré les coûts à charge de notre commune pour la desserte de la gare, la commune peut être fière d'être dotée d'une gare offrant autant de confort par la fréquence des trains. Par ailleurs, il est agréable de remarquer qu'un bon nombre d'employés et de clients des différentes entreprises et sites commerciaux alentours utilisent les transports en communs.

SDIS – PC – DOMAINES et FORÊTS – PORT – PLAGES – EGLISE

Michel Gfeller

SERVICE DU FEU / SDIS ETRAZ-REGION

Fin août 2016, pour l'assermentation des nouveaux municipaux, le municipal en charge du SDIS ainsi que le syndic se sont rendus à Bière. Lors de cette séance, le municipal d'Allaman en charge du SDIS a pris la vice-présidence du Conseil intercommunal pour la durée de la législature.

La commune d'Allaman accueille régulièrement diverses équipes du SDIS Etraz-Région pour procéder à des exercices d'entraînement, notamment au bord du lac.

PROTECTION CIVILE / ORPC DE MORGES

Depuis 2012, nous faisons partie de la nouvelle organisation PCi (ORPC) centralisée dans le district de Morges. A relever que cette organisation englobe toutes les communes du district, y compris celles de la région de Cossonay.

A souligner également que M. Richard Blaser, commandant de l'ORPC, a pris une retraite anticipée, cédant sa place à un nouveau commandant, le lieutenant-colonel Marc Dumartheray.

Le municipal en charge de la protection civile, le syndic ainsi que le commandant de l'ORPC se sont retrouvés en fin d'année dans l'abri de protection civile de la commune d'Allaman, afin de définir la répartition du fond de contribution selon le cahier des charges imposé par le droit sur les abris publics.

A noter que l'ORPC du district de Morges a pris ses nouveaux quartiers dans les anciennes halles de l'armée à St-Prex. A cette occasion, une inauguration a été célébrée à l'automne 2016.

FORETS – DOMAINES ET PARCS

Les plantations effectuées dans la zone forêt du bord du lac, située entre la station de pompage et le parking, font toujours l'objet d'une surveillance régulière par le garde forestier.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles concernant le plan de gestion de la zone forestière du bord du lac, celui-ci étant toujours à l'étude auprès des services cantonaux. Finalement, cet état de fait permet encore aux promeneurs de fréquenter les sentiers menant à l'embouchure de l'Aubonne.

La gestion des forêts d'Allaman sera depuis le 1^{er} janvier 2017 entre les mains du Groupement forestier de la Saubrette. La commune d'Allaman intégrera le Comité de direction et y sera représentée par le municipal en charge des forêts, cela suite à l'acceptation par notre Conseil général de l'adhésion de la commune au dit groupement. Malgré ces changements, M. François Martignier, Garde forestier, restera notre répondant pour toutes questions relatives aux demandes d'autorisation d'abattage d'arbre, ainsi que pour la surveillance des arbres situés sur la propriété de la commune.

A noter que le Groupement forestier du Signal reste actif jusqu'à ce qu'une décision du canton relative à la TVA soit rendue.

A ce propos, un contrôle a été effectué dans le courant de l'année avec le garde forestier et M. Jean-David Pignet. Ceci a permis de constater que plusieurs arbres étaient malades et dangereux, ceux-ci ont d'ores et déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête pour abattage. Il s'agit d'un tilleul situé près du Café de la Gare, abattu à ce jour, et d'un peuplier américain situé au bord de l'eau au Port à sec de la Pêcherie et dont l'abattage est prévu au début 2017.

Notre commune s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides dits dangereux pour l'environnement et la santé, raison pour laquelle l'entretien du préau a fait l'objet d'une tonte d'herbe adaptée.

PLAGE – CAMPING

La zone plage de notre commune bénéficiant d'un agréable ombrage naturel est agrémentée d'une douche, de sanitaires, ainsi que d'un radeau mis à l'eau tous les printemps par le municipal et l'employé communal.

Ce lieu est toujours très prisé et remporte un vif succès auprès des familles et des amoureux de la nature qui apprécient la préservation et le naturel du site.

CIMETIERE

La pose d'un monument funéraire composé d'une stèle et d'un banc a été effectuée au jardin des Souvenirs.

De plus, une nouvelle politique écologique pour l'entretien du cimetière a été mise en place, différents écriteaux à l'entrée du cimetière expliquent cette pratique.

VERGER COMMUNAL

Le verger communal est composé d'arbres fruitiers, notamment de cerisiers de différentes essences. Il est entretenu chaque année afin d'offrir de beaux fruits.

Arrivés à maturité, les fruits sont à disposition de la population et peuvent être consommés sur place ou ramassés.

Suite à l'abattage d'arbres chez certains propriétaires, dont la commune d'Allaman, la compensation d'arbres requise par le Règlement communal s'est faite au verger communal. Cinq arbres de différentes essences, telles que poiriers et pruniers, ont été replantés à fin 2016 afin d'offrir une plus grande variété de fruits à cueillir.

VIGNES

La commune d'Allaman a le privilège de posséder des parcelles de vigne totalisant env. 2700 m². Elles sont gérées par Messieurs Jean-Luc Reymond qui s'occupe de la viticulture, et Gérard Vontobel, chargé de la vinification et de la mise en bouteille pour le compte de la commune.

Cette vigne est actuellement cultivée selon les principes de la production intégrée. Les vignes de cépages rouges Gamaret et Garanoir sont maintenant âgées de 25 ans.

Une partie de la récolte sert à la Réserve communale de vin blanc et rouge, l'autre partie étant vendue sous forme de moût à la Cave de Mont-Féchy.

La Réserve communale est mise en vente chaque année, courant juin. L'achat de carton(s) de bouteilles se fait au moyen d'un bulletin de commande envoyé à la population par un « Tout-ménage » ou sur demande, directement auprès de la préposée du Contrôle des Habitants.

PORT DE LA PECHERIE

Toutes les places du port à sec sont actuellement louées, raison pour laquelle la Municipalité a décidé, en l'état, de ne plus accepter de nouveaux enregistrements sur la liste d'attente. Ceci n'est toutefois valable que pour les personnes n'étant pas domiciliées dans la commune et pour les bateaux dont la dimension dépasse 2 mètres par 5 mètres.

Malgré cet état de fait, nous avons été sollicités en 2016 pour des places dans le Port à sec, demandes émanant d'habitants d'Allaman ou d'autres communes.

EGLISE

Mme Andrée Garin, concierge, a mis tout en œuvre pour garder et conserver un lieu propre et accueillant. A noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la conciergerie de l'Eglise sera dès lors assurée par notre employé communal M. Jean-David Piguet.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1 permis de construire a été délivré en 2016 :

- M. Jacques Cauderay – La Vuaz Marin : Démolition du bâtiment ECA 139, démolition et reconstruction du bâtiment ECA 138. Construction d'un hangar agricole.

5 permis d'habiter ou d'utiliser ont été octroyés en 2016 :

- 01/2016 : M. Gérard Vontobel : Transformation et création de 2 appartements au 1^{er} étage et dans les combles. Démolition d'un couvert et agrandissement du couvert annexe.
- 02/2016 : Coop Immobilien AG : Adjonction d'une surface clientèle à la surface restauration rapide existante – Café Snack Istanbul au Littoral Centre Allaman.
- 03/2016 : Mme et M. Sandrine et Salvatore Verardo : Transformation du garage et création d'une marquise d'entrée. (Route du Signal)
- 04/2016 : Mme et M. Inna et Richard Francis : Création d'une ouverture au rez inférieur et modification d'un cabanon au Clos de Rochefort.
- 05/2016 : Mme Héloïse et M. Marco Ciana-Domeniconi : Transformation des combles en habitation et salle de jeux, ouverture de fenêtres en façade. (Grand-Rue 7)

Projets de construction en cours :

- Mme Margaret Agnelli De Pahlen – Dézaley Est – Construction de 9 immeubles résidentiels et de 3 bâtiments pour activités non bruyantes.

Masotti Associés SA, société mandatée par la commune en tant que bureau technique des constructions et prévention des accidents sur les chantiers et autres, ont à nouveau établi de nombreux rapports en 2016, représentant autant de dossiers traités par la commune.

PARVIS DE L'EGLISE

Les travaux ont principalement consistés au réaménagement du nivellement de la terrasse devant l'église et la réfection des escaliers d'accès. Nous avons par la même occasion profité de remplacer les canalisations des Eaux Claires et Usées sortant de la Grande Ecole, direction Jura, et des Eaux Claires sortant de l'Eglise, direction Lac. Tous les revêtements du Parvis et des escaliers ont été effectués avec du granit.

L'ancien hangar des pompiers a quant à lui été transformé en couvert qui sert notamment d'abri aux enfants qui attendent l'arrivée du bus. Le plafond a été isolé et revêtu d'un faux-plafond en placoplâtre. La paroi entre l'Eglise et ledit couvert a également été isolée et doublée avec un mur en maçonnerie crépi.

PLAN DES ZONES ET PLANS PARTIELS D’AFFECTATION (PGA – PDCOM)

La révision du PGA qui a débuté en 2008 est toujours en cours. Elle a fait l’objet d’une deuxième mise en consultation auprès du Service du Développement Territorial (SDT) en 2014. Après diverses interventions de la Municipalité auprès du SDT en 2015, le PGA nous a enfin été retourné à fin décembre. La mise à l’enquête du PGA qui était prévue en mars 2016 a fait l’objet de quelques petites modifications et ajouts demandés par le Canton.

Toutefois, nous avons dû nous séparer du bureau d’Urbanisme et nous continuons à œuvrer sur le PGA, en lien direct avec les Services de l’Etat concernés.

Le Plan Directeur Communal (PDCOM), adopté par la Municipalité le 8 juin 2015, a été mis en consultation publique du 16 juin au 16 juillet 2015. Il a été adopté par le Conseil général le 7 décembre 2015, puis validé par le Conseil d’Etat le 10 février 2016.

LITTORAL PARC

Une nouvelle révision du règlement de la zone Littoral Parc est en cours. A cet effet, plusieurs séances du Comité se sont déroulées en 2016, notamment en présence de représentants des communes concernées et des services de l’Etat. Un des buts premiers de cette nouvelle révision pour la Commune d’Allaman serait de clarifier l’affectation des terrains appartenant à Mobimo et le remplacement du « hangar Terry » par un bâtiment d’habitation (le terrain concerné étant la propriété de la Commune). Le nouveau plan devrait être adopté courant 2017.

LA GRANDE SALLE

Dans le cadre des futures transformations prévues à fin 2017 et début 2018, plusieurs approches ont également été faites auprès de la SEFA pour obtenir leur accord pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, ce qui permettrait une consommation d’énergie autonome en vue d’une diminution des coûts d’entretien du bâtiment.

BATIMENTS COMMUNAUX

La rénovation des bâtiments communaux incluant principalement la transformation de l’ancien local de l’épicerie-laiterie en local dédié au Contrôle des Habitants s’est achevée avec la pose de l’auvent vitré au-dessus de l’entrée. L’Eglise et le Greffe communal ont également été partiellement rénovés en fonction des préavis présentés en 2014 et qui avaient été acceptés sans autre modification par le Conseil général.

Quant aux travaux de rénovation de la « Grande Ecole » qui avaient été revus à la baisse par le Conseil général, ils sont également terminés.

Concernant le bâtiment de la « Petite Ecole », les travaux prévus sont terminés à l’exception de la pose d’une isolation et le crépissage de la façade Est. Ces travaux seront effectués en 2017.

DIGUE

Après d’intenses négociations avec les services de l’Etat, nous avons finalement pu procéder à la réfection complète de la digue en avril-mai lorsque les eaux du lac étaient au plus bas. La ferraille qui représentait un réel danger pour les usagers a ainsi pu être retirée et remplacée par de beaux rochers.

EPURATION DES EAUX USEES

Notre Station d'épuration fonctionne bien. Toutefois et malheureusement, la vétusté de l'installation actuelle ne nous permet pas de respecter les normes en vigueur. La Direction Générale de l'Environnement (DGE) nous informe régulièrement des résultats d'analyses avec parfois des dépassements de certaines concentrations.

M. Jérôme Celeschi a été engagé par L'AIEE de Perroy pour compléter l'équipe en place. C'est lui qui s'occupe de la STEP d'Allaman. M. Jean-François Garin qui s'est occupé de notre STEP durant plusieurs années nous a malheureusement quittés en avril (décès).

Pour garantir la sécurité de nos installations, de jour comme de nuit, un système d'alarme a été installé. Ce système envoie des SMS précis aux collaborateurs pour les prévenir des problèmes dus notamment aux avaries, il couvre la majorité des moteurs et machines importantes de cette installation complexe.

Suite à un nombre d'heures de service très élevé, le matériel mécanique du dégrilleur a dû être changé.

Dans le cadre du plan cantonal sur le traitement des micropolluants, le groupe de travail s'est retrouvé à deux reprises, en mars et en novembre. Nous rappelons que le projet en cours prévoit de regrouper 20 communes comprenant 9 STEP situées entre Rolle et St-Prex. Suite au changement de son syndic et en attente d'une étude, la commune de Rolle n'a pas encore fermement pris position en faveur de ce projet.

En décembre, des bureaux d'études ont été contactés par la commission technique intercommunale. Nous attendons des offres pour étudier les plus et moins-values pour chaque commune membre du futur projet. Nous désirons en effet obtenir une liste précise du matériel technique nécessaire et du coût probable du projet.

La Confédération a mis en place une taxe annuelle sur les micropolluants de Fr. 9.- par habitant, et ce depuis 2016 jusqu'en 2040. Cette taxe servira à cofinancer les projets de STEP compatibles à la nouvelle loi sur le traitement des eaux usées.

La Ferme qui se trouve au N° 10 de la Route Suisse a été transformée. Lors de cette rénovation, le bâtiment a été raccordé au réseau des Eaux Claires et Usées de la commune, situé le long de la Route Suisse. Les travaux se sont déroulés du 15 au 22 mars.

DECHETERIE INTERCOMMUNALE

L'entreprise Henny gère la déchèterie intercommunale de Féchy. Nous participons au Comité de l'entente intercommunale de la déchèterie de Féchy, comprenant les communes de Bougy-Villars, Féchy, Perroy et Allaman. Le Comité se retrouve quatre fois par an pour discuter des affaires courantes et des projets. Nous sommes convaincus que l'organisation physique du lieu de récolte des déchets doit être repensée. Nous collaborons avec l'entreprise Jaccoud Transports SA, propriétaire des lieux, et BeReCycling, opérateur de l'activité et sous mandat pour établir une nouvelle plateforme plus ergonomique.

Suite à une maladie fulgurante, nous avons été bousculés et attristés par le décès (en novembre) de Mme Fabienne Henny, Directrice et propriétaire de BeReCycling,

Les utilisateurs de la déchèterie de Féchy ont subi de nombreux désagréments causés par des inondations récurrentes depuis mars. Après de longues discussions avec Jaccoud Transport, un curage de la canalisation a permis de résoudre le problème en novembre.

ECOPOINTS VILLIGER

Les habitants de notre commune ont ouvert 9908 (9745 en 2015) fois les goulettes des ecopoints avec leur carte. La taxe de Fr. 2.- par ouverture a rapporté Fr. 19'816.- (Fr. 19'490.- en 2015). La société Henny pour le transport, et la Sadec pour l'incinération des sacs, nous ont facturé Fr. 21'315.- (Fr. 19'523.- en 2015) pour 46 tonnes (49 t en 2015) d'ordures ménagères. La différence entre la facture et l'encaissement de la taxe est de Fr. 1'499.- (Fr. 33.- en 2015) en défaveur de la commune. L'entretien des ecopoints coûte environ Fr. 5'000.- par an. Pour couvrir ces frais nous devrions augmenter la taxe d'ouverture de Fr. 0.50, ce qui ramènerait l'ouverture à Fr. 2.50 au lieu de Fr. 2.-. Nous notons un poids moyen du sac à 5 kg (4.7 kg en 2015) l'unité.

Nous avons procédé pour la première fois à un lavage des fosses et bacs des ecopoints. L'entreprise Künzli de Rolle a effectué ce travail en mai et nous pensons renouveler l'opération tous les deux ans.

SIDERE (Service Intercommunal des Eaux de Rolle et environs)

La commune participe étroitement aux activités du SIDERE. M. Dominique Streit, municipal, participe mensuellement à la séance du Comité de Direction, M. Michel Martin fait partie de la Commission des Finances, et M. Jacques Cauderay de la Commission Technique.

En 2015 des travaux importants ont continué dans la zone Ouest de Rolle par la réfection des conduites pression, notamment pour la défense incendie et la régularisation du débit. Les travaux sont presque terminés. Un autre gros chantier constitue en la fabrication du réservoir Ouest sur la commune de Bursins. L'entreprise Perrin a été mandatée sur appel d'offre pour le gros œuvre. La mise en service est prévue en 2017.

Le CODIR propose, par le biais du Préavis N° 09/2016, une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'350'000.- destiné à l'achat d'un bâtiment administratif et d'exploitation à Perroy. Cet investissement a été accepté le 14 décembre par le Conseil intercommunal du SIDERE.

CIPEL – OSPAR

Le CIPEL (Commission Internationale pour la protection des eaux du Léman) participe à une étude internationale sur les déchets présents sur les plages d'eau douce. L'association Sol à Tous de Nyon procède au ramassage sur la plage d'Allaman. L'association procède 4 fois par an (une fois par saison) à une prise d'échantillon. L'étude se base sur un protocole appelé OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin). Sur une longueur de plage de 100 m, tous les déchets visibles sont ramassés puis précisément catégorisés. En 2016 la commune d'Allaman a participé à trois reprises à cette étude, elle se terminera en 2018. Sur chaque site choisi en Europe le procédé est le même.

ENERGIES RENOUVELABLES

Quatre subventions de Fr. 500.- pour l'achat de vélos électriques et une subvention de Fr. 3'000.- en tant que contribution à une installation de panneaux solaires ont été accordées cette année.

	Budget 2016		Comptes au 31.12.2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
RECAPITULATION				
Administration générale	399'327.00	9'200.00	397'259.66	8'126.50
Finances	524'491.00	1'724'800.00	767'479.59	2'827'067.93
Domaines et bâtiments	230'520.00	279'150.00	209'010.37	292'058.65
Travaux	538'983.00	285'683.00	495'485.41	289'922.50
Instruction publique et cultes	234'856.00	-	235'802.65	-
Police	97'896.00	35'028.00	94'242.65	36'237.70
Sécurité sociale	553'438.00	-	1'110'788.45	-
Services industriels	-	-	-	(21'600.00)
Totaux	2'579'511.00	2'333'861.00	3'310'068.78	3'431'813.28
Excédent dépenses Budget / recettes Cptes		245'650.00	121'744.50	

Commentaires sur les comptes 2016

Administration générale

- Compte 102.306.1

Augmentation de CHF 1'249.00 en raison des représentations dans les associations dont nous faisons partie et les déplacements.

- Compte 102.317.0

Augmentation de CHF 685.00 avec le changement de législature.

- Compte 110.301.1

Augmentation de CHF 10'507.00 en raison des heures supplémentaires de notre greffière, effectuées pour le traitement du dossier des factures MASA et des archives, l'archiviste attitrée n'étant pas venue en 2016 (CHF 5'000.00 dans le budget 2016 compte 420.318.5).

- Compte 110.304.0

Augmentation de CHF 1'988.00 qui représente la hausse des cotisations à la caisse de pension du personnel communal.

- Compte 110.305.0

Augmentation de CHF 1'149.00 qui représente la hausse des cotisations aux assurances maladie et accidents.

- **Compte 140.319.0**
Augmentation de CHF 2'073.00 en raison des cotisations que nous devons verser aux associations régionales et fondations cantonales dont nous faisons partie.
- **Compte 140.352.0**
Participation de CHF 2'211.55 à charge de notre commune pour la réfection du Stand de Tir d'Etoy. Frais répartis entre les communes concernées. A relever que notre société de tir locale utilise cette infrastructure.
- **Compte 150.365.1**
Augmentation de CHF 1'423.00 qui est l'aide aux jeunes de notre village dans les associations culturelles et sportives.

Finances

- **Compte 210.400.1**
Augmentation de l'impôt sur le revenu de CHF 72'049.00, le nombre d'habitants ayant augmenté de 391 à 432 habitants.
- **Compte 210.400.2**
Baisse de l'impôt sur la fortune de CHF 29'531.00.
- **Compte 210.401.1**
Augmentation de CHF 98'264.00 de l'encaissement des impôts s/bénéfice net des personnes morales.
- **Compte 210.410.1**
Augmentation de l'impôt de CHF 47'199.00 en raison de l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur le tabac et les alcools.
- **Compte 210.441.1**
Gains immobiliers de CHF 855'188.00 qui représentent une recette extraordinaire dans l'exercice 2016. A noter que CHF 425'000.00 sont provisionnés en charges sociales dans le compte 720.351.5.
- **Compte 230.332.1**
Au vu du résultat extraordinaire en 2016, nous profitons pour procéder à des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif, soit CHF 244'236.05.

Domaines et bâtiments

- **Compte 310.314.7**
Augmentation de CHF 36'430.00. Cette dépense est en relation avec les travaux de réfection de la digue. Travaux impératifs et urgents, surtout lors d'une année bissextile car les eaux du lac sont basses, ce qui a permis l'accès à la digue. A relever que le service de l'Etat a donné son accord.
- **Compte 353.311.3**
Augmentation de CHF 2'637.00 en raison de l'équipement des nouveaux locaux du contrôle des habitants (CDH). Locaux inaugurés en 2016.
- **Compte 356.423.1**
Location à court terme vu que le bâtiment est voué à disparaître.
- **Compte 357.315.3**
Augmentation de CHF 5'922.00 en raison de l'entretien du mobilier, soit de portes défectueuses.
- **Compte 359.311.3**
Augmentation de CHF 8'455.00 qui correspond à la part de notre commune. L'année 2016 est marquée par la finalisation des équipements du refuge intercommunal, soit les toilettes sèches et aussi le remplacement de la citerne à eau défectueuse.

Travaux

- **Compte 430.312.3**
Augmentation de CHF 5'292.00 qui représente les dégâts causés à l'éclairage public lors d'un accident de la circulation. Somme des frais remboursés par le compte 430.436.3.
- **Compte 430.315.4**
Augmentation de CHF 1'846.00 en raison de l'entretien des machines et matériel d'exploitation.
- **Compte 430.436.3**
CHF 9'790.00 qui représentent le remboursement des assurances en relation avec le compte 430.312.3.
- **Compte 440.314.5**
Augmentation de CHF 5'422.00 en raison de l'abattage d'arbres.
- **Compte 440.427.2**
Entrée de CHF 2'650.00 en relation avec les concessions au cimetière.
- **Compte 450.318.8**
Augmentation de CHF 1'535.00 qui est compensée par le compte 450.434.2 Taxes des déchets.
- **Compte 460.301.1**
Réduction de CHF 9'189.00 sur la part du traitement du personnel de l'AIEE.
- **Compte 460.318.6**
Assurances incendie de la STEP revues avec une augmentation de CHF 6'273.00.
- **Compte 460.318.8**
Augmentation de CHF 21'024.00 sur l'enlèvement des boues.
- **Compte 460.319.1**
Taxe de CHF 9.00 par habitant, soit CHF 3'609.00, que nous devons prélever selon les directives du canton et provisionner pour la future STEP.
- **Compte 460.381.0**
Attribution au fonds de réserve de CHF 57'140.00.
- **Compte 460.434.2**
Avons perçu CHF 5'928.00 en plus sur les taxes annuelles.

Instruction publique et cultes

- **Compte 510.352.2**
Diminution de CHF 11'511.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une diminution des élèves fréquentant l'école primaire.
- **Compte 520.352.2**
Augmentation de CHF 13'933.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une augmentation des enfants fréquentant l'école secondaire.

Police

- **Compte 600.437.0**
Augmentation du produit des contraventions de CHF 1'300.00 par rapport au budget, ce qui laisse tous frais déduits CHF 7'060.00 de bénéfice à la commune.
- **Compte 600.451.1**
Avons reçu CHF 1'996.00 en retour de la péréquation de la réforme policière.

Sécurité sociale

- **Compte 710.352.0**
Augmentation de CHF 8'466.00, ceci en relation avec le nombre d'enfants qui dans l'AJEMA et les structures d'accueil scolaires et parascolaires consomment davantage de prestations, augmentant ainsi notre facture finale.

- **Compte 720.351.5**

Augmentation de CHF 551'094.00, soit CHF 126'094.00 qui est le solde de l'année 2015 répercuté à notre commune et CHF 425'000.00, provision sur les charges sociales (gain immobilier extraordinaire) qui sera facturée en 2017.

Services industriels

- **Compte 810.434.1**

Remboursement de la taxe de raccordement à un propriétaire, soit CHF 21'600.00, car celle-ci est perçue par le SIDERE.

Administration générale et relations institutionnelles

Participé aux 3 réunions trimestrielles des Syndics du District de Morges, le 18 mai, le 15 septembre et le 17 novembre. Réunions au cours desquelles des informations utiles au bon fonctionnement des communes sont transmises.

Participé à l'AG de l'Association Régionale de Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM) le 15 juin à Apples, dans le cadre des nouveaux statuts sur la répartition des régions dans le district. Le 21 septembre à Sévery pour la mise en place des organes pour la nouvelle législature. Le 1^{er} octobre à Apples, officialités du district de Morges avec Mme La Préfète A. Arn et Mme La Conseillère d'Etat N. Gorrite.

Avons aussi répondu présents aux différentes séances de l'ADCV (Association des Communes Vaudoises) et de l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

Le 23 novembre, la Municipalité de Morges a renoué avec une tradition, celle d'inviter en début de législature les municipalités des communes limitrophes. Cette manifestation qui a eu lieu au Casino de Morges a offert la possibilité aux municipalités de faire connaissance et d'avoir des contacts avec les collègues.

Avec l'ouverture des nouveaux locaux du Contrôle des Habitants (ancienne laiterie-épicerie), l'organisation interne a été revue pour la greffière et la responsable du CDH. L'accès aux locaux est rendu possible pour les personnes à mobilité réduite et l'entrée principale a été recouverte d'un porche protégeant des intempéries. La Boîte aux lettres des PTT a été déplacée pour en faciliter l'accès.

Nous entretenons d'excellentes relations avec le bureau du Conseil général, que ce soit lors de la préparation des Conseils généraux avec sa Présidente Mme Anne Descuves ou la Secrétaire du Conseil Mme Sylvie Theintz, pour les PV et l'envoi des convocations et préavis aux conseillers(ères).

Avec l'appui de notre Boursier communal, M. Francesco Montoro, et de son aide-comptable, Mme Katia Lambert, nous avons bien en mains le contrôle des préavis en cours. Ceux-ci font l'objet d'un suivi sous forme de tableaux de bord permettant de connaître la situation en tout temps.

Avec les communes voisines, nous gardons un bon contact tant au niveau des syndics que des municipalités dans le but de pouvoir profiter des synergies entre communes; pour exemple, que ce soit par rapport aux machines ou tout simplement au refuge intercommunal.

CONCLUSIONS DU SYNDIC

Nous terminons l'exercice 2016 avec un excédent de recettes de CHF 121'744.50. Ceci en raison du gain immobilier extraordinaire qui nous permet d'amortir de façon conséquente notre patrimoine administratif, mais aussi d'obtenir un résultat positif sur cet exercice.

Je tiens encore à remercier toutes les personnes qui sont engagées au profit de notre commune, tout d'abord la municipalité, l'équipe du bureau et de la voirie, le bureau du conseil, les commissions, les conseillers et conseillères, la bourse et autres intervenants avec qui nous entretenons d'excellentes relations.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de gestion 2016, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décision

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 2/2017,**
- **Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

décide

- 1. d'accepter les comptes de l'exercice 2016 avec un excédent de recettes de CHF 121'744.50**
- 2. d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.**

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis N° 2/2017 délibéré et adopté en séance de Municipalité le 8 mai 2017, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 19 juin 2017.



Le Syndic
Patrick Guex



Au nom de la Municipalité



La Secrétaire
Murielle Gilly

Annexe : Comptes 2016 faisant partie intégrante du présent préavis